

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
tenue le mardi 27 septembre 2022, à 11 h, à la salle du conseil de l'édifice situé au 800, avenue
Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau

Sont présents :

MME	Isabelle Giasson	directrice générale et greffière-trésorière
ET		
MM.	Serge Deschênes	représentant suppléant de Baie-Comeau
	Yoland Émond	président et représentant de Chute-aux-Outardes
	Jacques Ferland	représentant suppléant de Pointe-Lebel
	Raymond Lavoie	représentant de Ragueneau
	Julien Normand	représentant de Pointe-aux-Outardes
	Michel Paquet	représentant suppléant de Baie-Trinité
	Réjean Sini	représentant suppléant de Godbout

Sont absents :

Étienne Baillargeon	représentant de Baie-Trinité
Jean-Yves Bouffard	représentant de Godbout
Steeve Grenier	représentant de Franquelin
René Labrosse	représentant de Pointe-Lebel
Yves Montigny	représentant de Baie-Comeau

ORDRE DU JOUR

1.0 Préliminaires

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 16 août 2022

2.0 Décisions

Administration

- 2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2022-08 de la Régie ainsi que n° 2022-08 du magasin de réemploi Phase 2
- 2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de la Régie d'août 2022
- 2.3 État des revenus et des dépenses au 31 août 2022
- 2.4 Adoption du règlement de tarification n° 22-01
- 2.5 Adoption du budget 2023
- 2.6 Régularisation du traitement du poste de l'employé n° 362
- 2.7 Embauche d'un journalier
- 2.8 Embauche d'un journalier-opérateur
- 2.9 Renouvellement protocole d'entente avec le Dépannage de l'Anse
- 2.10 Autorisation appel d'offres public n° 2022-03 – Transport des matières recyclables
- 2.11 Autorisation appel d'offres public n° 2022-04 – Traitement des matières recyclables
- 2.12 Regroupement d'achats pneus 2022-2025 – Mandat à l'UMQ pour l'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés
- 2.13 Dépôt de l'audit de conformité – Transmission des rapports financiers

3.0 Informations

- 3.1 Programme de reconnaissance ICI on recycle + – Attestation niveau Performance
- 3.2 Colloque Gestion des matières résiduelles (GMR) les 4 et 5 octobre 2022

4.0 Correspondance

- 4.1 La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – Ristourne 2021

5.0 Affaires nouvelles

- 5.1 Prochaine rencontre de travail – le mardi 18 octobre 2022
- 5.2 Prochaine séance ordinaire publique – le mardi 18 octobre 2022

6.0 Période de questions

7.0 Fermeture de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1.0 PRÉLIMINAIRES

1.1 Ouverture de la séance

Le président et représentant de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, Yoland Émond, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum. Il est 11 h.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2022-70

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour modifié.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2022-71

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 16 août 2022

Attendu que les membres du conseil d'administration ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance publique ordinaire du 16 août 2022;

Attendu que les membres du conseil d'administration renoncent à la lecture du procès-verbal.

Sur la motion du représentant suppléant de la Ville de Baie-Comeau, Serge Deschênes, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance publique ordinaire du 16 août 2022, tel que rédigé et que le président et la directrice générale et greffière-trésorière soient, par la présente résolution, autorisés à le signer.

Approuvé séance tenante.

2.0 DÉCISIONS

ADMINISTRATION

Rés. 2022-72

2.1 Adoption de la liste de comptes à payer n° 2022-08 de la Régie ainsi que n° 2022-08 du magasin de réemploi Phase 2

Sur la motion du représentant suppléant de la Municipalité de Godbout, Réjean Sini, il est unanimement résolu d'adopter la liste de comptes à payer n° 2022-08 de la Régie d'une somme de **411 520,86 \$** ainsi que n° 2022-08 du magasin de réemploi Phase 2 d'une somme de **659,06 \$** pour un total de **412 179,92 \$** conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2022-73

2.2 Adoption du compte à payer de la carte Mastercard de la Régie d'août 2022

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Julien Normand, il est unanimement résolu d'adopter le compte à payer de la carte Mastercard d'une somme totale de **2 114,29 \$** pour août 2022, conformément à l'article 5.1 du Règlement 09-31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire ainsi que de délégation de dépenses.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2022-74

2.3 État des revenus et des dépenses au 31 août 2022

Sur la motion du représentant suppléant de la Ville de Baie-Comeau, Serge Deschênes, il est unanimement résolu d'adopter l'état des revenus et des dépenses au 31 août 2022 tel que présenté par la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson.
Approuvé séance tenante.

Rés. 2022-75

2.4 Adoption du règlement de tarification n° 22-01

Considérant que la Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ, c. F-2.1) permet à une régie de décréter une tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou pour le bénéfice reçu d'une activité;

Considérant que le règlement de tarification établit les tarifs pour la disposition de matières résiduelles dont la RGMRM a la responsabilité;

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'administration du 16 août 2022 et que le projet de règlement a été déposé;

Attendu que l'annexe A-2023 – Grille tarifaire 2023 fait partie intégrante du présent règlement.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Julien Normand, il est unanimement résolu d'adopter le règlement n° 22-01 concernant la tarification des services dispensés par la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan pour 2023.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2022-76

2.5 Adoption du budget 2023

Attendu que selon l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan doit dresser le budget annuel pour le prochain exercice financier et le transmettre pour adoption, avant le 1^{er} octobre, à chaque municipalité membre;

Attendu qu'une séance de travail s'est préalablement tenue avec les administrateurs le 7 septembre 2022;

Attendu que la directrice générale et greffière-trésorière présente aux membres du conseil d'administration le budget 2023.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, il est unanimement résolu d'adopter les prévisions budgétaires de l'année 2023 qui présentent des revenus totalisant 7 217 326 \$ et des dépenses de 7 217 326 \$.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2022-77

2.6 Régularisation du traitement du poste de l'employé n° 362

Attendu que lors du conseil d'administration de la Régie tenue le 21 décembre 2021, l'employé n° 362 a été embauché au poste de journalier salarié régulier, temps partiel, échelon 2 (résolution portant le n° 2021-122), poste qu'il occupait depuis le 19 août 2020, à titre de salarié temporaire;

Attendu que les besoins en main-d'œuvre justifient de régulariser le traitement du poste de l'employé, passant de salarié régulier temps partiel à salarié régulier temps plein, soit à raison de 40 h/semaine.

Sur la motion du représentant suppléant de la Municipalité de Pointe-Lebel, Jacques Ferland, il est unanimement résolu de régulariser le traitement du poste occupé par l'employé n° 362, de salarié régulier temps partiel à salarié régulier temps plein, conformément à la convention collective en vigueur selon l'Annexe C (postes et grille salariale), de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2633.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2022-78

2.7 **Embauche d'un journalier**

Attendu que le poste de journalier salarié régulier, temps partiel à pourvoir a été affiché;

Attendu que cinq (5) curriculum vitae ont été reçus;

Attendu que l'employé n° 26 occupant le poste d'agent de projet – Sensibilisation a démontré son intérêt et a soumis sa candidature;

Attendu que l'employé n° 26 a les compétences requises et répond aux exigences du poste.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Julien Normand, il est unanimement résolu de procéder à l'embauche de l'employé n° 26, au poste de journalier, à raison de 32 à 40 heures par semaine, à l'échelon 3, permanent, temps partiel, selon l'Annexe C (postes et grille salariale), de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2633. La période de probation est établie à six mois.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2022-79

2.8 **Embauche d'un journalier-opérateur**

Attendu que le poste de journalier-opérateur au Let de Ragueneau est demeuré vacant à la suite du départ de l'employé n° 192 et d'un premier affichage;

Attendu que Mathieu Lapointe a déposé sa candidature et répond aux exigences du poste;

Considérant que le comité Ressources humaines s'est réuni le 16 août 2022.

Sur la motion du représentant suppléant de la Municipalité de Pointe-Lebel, Jacques Ferland, il est unanimement résolu, à la suite de la recommandation du comité Ressources humaines, de confirmer l'embauche de Mathieu Lapointe au poste de journalier-opérateur, salarié régulier, à raison de 40 heures par semaine, à l'échelon 8, conformément à la convention collective en vigueur selon l'Annexe C (postes et grille salariale), de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2633. La période de probation est établie à six mois.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2022-80

2.9 **Renouvellement protocole d'entente avec le Dépannage de l'Anse**

Attendu qu'une rencontre du comité textile a eu lieu le 8 septembre 2022;

Attendu que le protocole d'entente se renouvelle après approbation du conseil;

Attendu qu'il y a lieu de procéder au renouvellement, et ce, aux mêmes termes et conditions.

Sur la motion du représentant suppléant de la Municipalité de Baie-Trinité, Michel Paquet, il est unanimement résolu de procéder au renouvellement du protocole d'entente avec le Dépannage de l'Anse aux mêmes termes et conditions pour une durée d'un an, effectif en janvier 2023.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2022-81

2.10 Autorisation appel d'offres public n° 2022-03 – Transport des matières recyclables

Attendu que la Régie doit transporter les matières recyclables vers un centre de tri;

Attendu que le contrat de transport qui lie la Régie au Groupe Transcol vient à échéance le 6 mars 2023;

Considérant que dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective, l'organisme désigné (ODG) projette le transfert de responsabilité des contrats de tri, conditionnement et transport des matières recyclables de la Régie entre le 30 juin et le 31 décembre 2024.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Julien Normand, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, à procéder par appel d'offres public n° 2022-03 pour le transport des matières recyclables vers un centre de tri pour la période du 6 mars au 30 juin 2024 avec possibilité de prolongation.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2022-82

2.11 Autorisation appel d'offres public n° 2022-04 – Traitement des matières recyclables

Attendu que les matières recyclables doivent être triées et conditionnées dans un centre de tri;

Attendu que le contrat de traitement des matières recyclables au centre de tri Société VIA vient à échéance le 6 mars 2023;

Considérant que dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective, l'organisme désigné (ODG) projette le transfert de responsabilité des contrats de tri, conditionnement et transport des matières recyclables de la Régie entre le 30 juin et le 31 décembre 2024;

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Ragueneau, Raymond Lavoie, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, à procéder par appel d'offres public n° 2022-04 pour le traitement des matières recyclables pour la période du 6 mars au 30 juin 2024 avec possibilité de prolongation.

Approuvé séance tenante.

Rés. 2022-83

2.12 Regroupement d'achats pneus 2022-2025 – Mandat à l'UMQ pour l'achat de pneus neufs, rechapés et remoulés

Attendu que la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (RGMRM) a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) de former, en son nom et au nom

de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régions intermunicipales) intéressées, un regroupement d'achats pour des achats regroupés de pneus;

Attendu que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du Code municipal permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de produits en son nom;

Attendu que les articles 29.9.2 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.2 du Code municipal permettent à l'UMQ de déléguer, par entente, une partie de l'exécution du processus contractuel au Centre d'Acquisitions Gouvernementales (CAG);

Attendu que la **RGMRM** désire adhérer à ce regroupement d'achats de pneus (Pneus neufs, rechapés et remoulés) pour se procurer les différents types de pneus identifiés dans une fiche technique d'inscription spécifique, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités.

Sur la motion du représentant suppléant de la Municipalité de Pointe-Label, Jacques Ferland, il est unanimement résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que la **RGMRM** confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de procéder en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents pneus nécessaires aux activités de la **RGMRM**;

Que la **RGMRM** consent à ce que l'UMQ délègue au Centre d'Acquisitions Gouvernementales (CAG), l'exécution du processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat;

Que la **RGMRM** confirme son adhésion à ce regroupement d'achats de pneus géré par le CAG pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023 (1 an);

Que la **RGMRM** s'engage à compléter dans les délais fixés, les quantités annuelles des divers types de pneus dont elle prévoit avoir besoin via la plateforme LAC du CAG;

Que la **RGMRM** s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

Que la **RGMRM** reconnaît que, selon la politique administrative du CAG, il percevra, directement auprès des fournisseurs-adjudicataires, un frais de gestion établi à 1 % (0.6 % versé au CAG et 0.4 % à l'UMQ) qui sera inclus dans les prix de vente des pneus;

Que la **RGMRM** reconnaît, selon la politique administrative du CAG, qu'elle devra être abonnée au Portail d'approvisionnement du CAG et d'en assumer le coût d'abonnement annuel établi actuellement à 500,00 \$ par code d'accès par individu, pour être inscrit à ce regroupement d'achats de pneus et bénéficier de l'ensemble des regroupements d'achats offerts par le CAG.

Approuvé séance tenante.

2.13 Dépôt de l'audit de conformité – Transmission des rapports financiers (CMQ)

Considérant que la Commission municipale du Québec (CMQ) a transmis à la Régie le rapport d'audit portant sur la transmission des rapports financiers au MAMH;

Considérant que ce rapport présente les constatations ainsi que les recommandations à la suite de cet audit;

Considérant que l'audit de conformité a été réalisé auprès de 134 régies intermunicipales;

Considérant que chaque membre du conseil a reçu une copie de l'audit déposé à la présente séance.

Sur la motion du représentant de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, Julien Normand, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), et ce, pour les exercices financiers 2016 à 2020, déposé par la Commission municipale du Québec. Il est également résolu de transmettre à la Commission municipale, une copie certifiée conforme de la présente résolution officialisant son dépôt.

Approuvé séance tenante.

3.0 INFORMATIONS

3.1 Programme de reconnaissance ICI on recycle + – Attestation niveau Performance

La directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, informe les élus que les installations de la Régie du 800, av. Léonard-E.-Schlemm à Baie-Comeau a reçu l'attestation Performance du programme ICI on recycle + de Recyc-Québec.

3.2 Colloque Gestion des matières résiduelles (GMR) les 4 et 5 octobre 2022

La directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson ainsi que Patrick Fortin, coordonnateur – Environnement assisteront au colloque sur la gestion des matières résiduelles les 4 et 5 octobre 2022 à Lévis.

4.0 CORRESPONDANCE

4.1 La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) – Ristourne 2021

La directrice générale et greffière-trésorière, Isabelle Giasson, mentionne aux élus que la ristourne pour 2021 s'élève à 2 652 \$.

5.0 AFFAIRES NOUVELLES

5.1 Prochaine rencontre de travail : le mardi 18 octobre 2022 à 8 h.

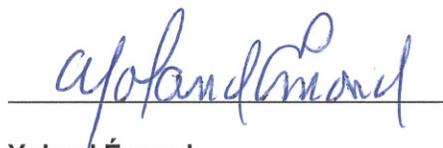
5.2 Prochaine séance ordinaire publique : le mardi 18 octobre 2022 à 11 h.

Rés. 2022-85

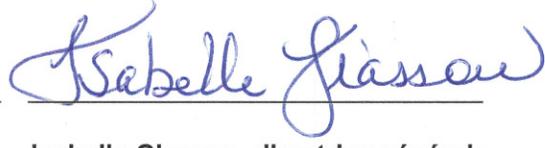
6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

7.0 FERMETURE DE LA SÉANCE

Le représentant suppléant de la Municipalité de Godbout, Réjean Sini, propose la levée de l'assemblée. Il est 11 h 15.



Yoland Émond
Président



Isabelle Giasson, directrice générale
et greffière-trésorière